

Mairie annexe 2 rue de l'église Saint Pierre du Mesnil 27330 MESNIL-EN-OUCHE <u>Tél:</u> 02.32.44.65.71 Mail: saintpierre@meo27.fr

Arrêté n° 2022-09-596-001 Intervention tirage et raccordement fibre optique

La Maire déléguée de Saint Pierre du Mesnil - Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ; VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par la société SAS STEPELEC 4 rue de la Sidérurgie 14460 COLOMBELLES en date du 5 septembre 2022,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes pendant la réalisation des travaux d'intervention pour le tirage et de raccordement de la fibre optique sur la commune déléguée de Saint Pierre du Mesnil le long de la RD 22 du lieu-dit « Le Souchet » jusqu'au bourg (plan en annexe).

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: La société SAS STEPELEC est autorisé à effectuer les travaux d'intervention pour le tirage et de raccordement de la fibre optique sur la commune déléguée de Saint Pierre du Mesnil le long de la RD 22 du lieu-dit « Le Souchet » jusqu'au bourg à compter du 6 septembre 2022 jusqu'au 5 novembre 2022.

<u>ARTICLE 2:</u> Un empiètement sur la chaussée sera réalisé pour le besoin des travaux et le stationnement sera interdit à tout véhicule sur la zone de travaux.

<u>ARTICLE 3</u>: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité des piétons et la circulation des véhicules.

ARTICLE 4: Le Directeur général des services,

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie,

L'intercom de Bernay,

SDIS de l'Eure

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint Pierre du Mesnil, Le 05/09/2022 Le Maire délégué, Mr ADELINE Jean-Michel

Permanence mairie : lundi de 16H00 à 18H00

